

# Plan Local d'Urbanisme LUCINGES

## PLAN DE ZONAGE Modification N°4 de la révision N°1 du PLU

Certifié conforme et vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation du conseil  
municipal en date du 10 février 2016

Le Maire,  
Jean-Luc SOLLAT

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés pour voiries	Destination projetée	Localisation	superficie en m <sup>2</sup> ou en m	Bénéficiaire public
1a	Création d'une plate forme de retournement	Impasse des Arelles	315 m <sup>2</sup>	Commune
1b	Création d'une plate forme de retournement	C.R. n°37	315 m <sup>2</sup>	Commune
1c	Création d'une plate forme de retournement	Chemin de Cortenz	315 m <sup>2</sup>	Commune
1d	Création d'une plate forme de retournement	Chemin des Terreaux	315 m <sup>2</sup>	Commune
1e	Création d'une plate forme de retournement	Route du Faubourg	315 m <sup>2</sup>	Commune
1f	Création d'une plate forme de retournement	Route de Chez Pilet	315 m <sup>2</sup>	Commune
1g	Création d'une plate forme de retournement	Route du Feu	315 m <sup>2</sup>	Commune
1h	Création d'une plate forme de retournement	Chemin de Milly	315 m <sup>2</sup>	Commune
1i	Création d'une plate forme de retournement	Route du Ceron	315 m <sup>2</sup>	Commune
1j	Création d'une plate forme de retournement	Route de Grange de Boège	800 m <sup>2</sup>	Commune
1k	Création d'une plate forme de retournement	Impasse de Sous Violand	315 m <sup>2</sup>	Commune
2	Création d'une plate forme de retournement	Route de La Rappe	315 m <sup>2</sup>	Commune
11	Aménagement de virage au lieu dit « La Ravotte »	route de La Ravotte	724 m <sup>2</sup>	Commune
2bs	Aménagement de virage au lieu dit « Chez Biondat »	route d'Armaz	330 m <sup>2</sup>	Commune
3	Elargissement de la route de Milly	route de Milly	819 m	Commune
4	Création d'une voie complémentaire de desserte et d'un accès à la zone Ua3	Chemin du Jardin	858 m <sup>2</sup>	Commune
4bs	Elargissement de voie sur route de Champ-Cru	Route de Champ-Cru	721 m <sup>2</sup>	Commune
5	Aménagement de voie de desserte	route "de la Rappe"	2 914 m <sup>2</sup>	Commune
6	Aménagement de voie de desserte	Malatrait	412 m <sup>2</sup>	Commune
7	Aménagement de voie de desserte	route "de la Grange de Boège"	2 739 m <sup>2</sup>	Commune
8	Aménagement de voie de desserte	chemin du Ceron	207 m <sup>2</sup>	Commune

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR CHEMINEMENTS PIETONS

Emplacements réservés pour cheminements piétons	Longueur en M	Désignation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
C1	262	Elargissement ou remise en état du chemin DE CHAMPS CHARTREUX	Commune
C2	365	Elargissement ou remise en état du chemin DES DIAMBES	Commune
C3	514	Elargissement ou remise en état du chemin CHARLIE-POSSY	Commune
C4	526	Elargissement ou remise en état du chemin C/O DEGRADAZ	Commune
C5	401	Elargissement ou remise en état du chemin DE LA CASCADE	Commune
C6	516	Elargissement ou remise en état du chemin DES TERREAUX	Commune
C7	396	Elargissement ou remise en état du chemin DE LA FOLLEUSE	Commune
C8	214	Elargissement ou remise en état du chemin DE LA FOLLEUSE-MILLY	Commune
C9	575	Elargissement ou remise en état du chemin DU CHATEAU	Commune
C10	334	Elargissement ou remise en état du chemin PILET-FAUBOURG (CASCADE)	Commune
C11	304	Elargissement ou remise en état du chemin CRÉT BIRON	Commune
C12	121	Elargissement ou remise en état du chemin DU CHATEAU	Commune
C13	588	Elargissement ou remise en état du chemin FOUGERE-FEU	Commune
C14	690	Elargissement ou remise en état du chemin ROSSET BELLEVUE	Commune
C15	1220	Elargissement ou remise en état du chemin ROSSET-LA-RAPPE	Commune
C16	772	Elargissement ou remise en état du chemin GR LES GEY	Commune
C17	257	Elargissement ou remise en état du chemin COURBILS-GR LES GEY	Commune
C18	969	Elargissement ou remise en état du chemin MOULIN-GR LES GEY	Commune
C19	869	Elargissement ou remise en état du chemin LA FIN-GR LES GEY	Commune
C20	164	Elargissement ou remise en état du chemin FEU GROS LOUP BELLEVUE	Commune
C21	525	Elargissement ou remise en état du chemin "GROS LOUP" CRÉT DE L'ARPENCHE	Commune
C22	1305	Elargissement ou remise en état du chemin GRANGE DE BOÈGE-GRANGE BARTHOU	Commune
C23	1562	Elargissement ou remise en état du chemin GRANGE DE BOÈGE-PRE DU PRALERE-GR	Commune
C24	292	Elargissement ou remise en état du chemin GRANGE DE BOÈGE-COMBE NOIRE (RONNE)	Commune
C25	395	Elargissement ou remise en état du chemin RESERVOIR FEU-SOUS LE BOIS DE CRITET	Commune
C26	343	Elargissement ou remise en état du chemin LES GEY-MOTTIEUX	Commune
C27	1393	Elargissement ou remise en état du chemin FOL-AFFAÏME-CHEMIN DES GROTTES OU CRÊTE DU BOIS DE LACHAUD	Commune
C28	1226	Elargissement ou remise en état du chemin AFFAÏMES-PLATE FORME-SOUS LA ROCHE À CORBEAUMOUILLE ROUSSE	Commune
C29	2589	Elargissement ou remise en état du chemin AFFAÏMES-CHATILLONNET ROUTE FORESTIÈRE	Commune
C30	201	Elargissement ou remise en état du chemin AFFAÏMES-LALETIAZ-LA ROCHE	Commune
C31	1142	Elargissement ou remise en état du chemin AFFAÏMES-PLATE FORME ROUTE FORESTIÈRE TERMINUS	Commune
C32	335	Elargissement ou remise en état du chemin TERMINUS-ROUTE FORESTIÈRE CRÊTE CHEMIN DE MARCY	Commune
C33	471	Elargissement ou remise en état du chemin HIVERNANÇHE-ARMAZIQUET (DU BOIS)	Commune
C34	505	Elargissement ou remise en état du chemin HIVERNANÇHE-CRI ROLLET ROUTE DES CHEMENOUD	Commune
C35	484	Elargissement ou remise en état du chemin AFFAÏMES-CHATILLONNET-LE HAUT DE LOTI	Commune
C36	139	Création d'un chemin piéton entre L'HYPER CENTRE ET LA PIERRE DE TREBILLY	Commune
C37	378	Elargissement ou remise en état du Chemin des AFFAÏMES - Secteur Les GRANGES	Commune

Emplacements réservés pour équipements	Destination projetée	Localisation	superficie en m <sup>2</sup> ou en m	Bénéficiaire public
9	Extension du cimetière et parking public	lieu dit Champ Cru	1 863 m <sup>2</sup>	Commune
10	Aménagement d'une aire de repos et d'un parking public	lieu dit « crève »	1 853 m <sup>2</sup>	Commune
11	Aménagement d'une aire de repos autour de la Pierre de Trébilly	lieu dit « crève »	846 m <sup>2</sup>	Commune
12	Aménagement d'un parc urbain	lieu dit « Lucie Biondat »	22 290 m <sup>2</sup>	Commune
13	Équipement de loisirs	lieu dit « crève »	17 276 m <sup>2</sup>	Commune
14	Création d'un parking public	lieu dit Champ Cru	597 m <sup>2</sup>	Commune
15	Acquisition de la roquerie pour en assurer l'entretien et chemin piéton	lieu dit "La Cluse" (4m de large)	205 m <sup>2</sup>	Commune

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espaces boisés classés au titre de l'article L. 113-1° du Code de l'Urbanisme
- Espaces boisés non classés à titre d'information
- Haies
- Repérage des bâtiments d'élevage à titre indicatif
- Secteurs soumis à orientations d'aménagement ou plan graphique annexé au présent plan de zonage
- Espaces à protéger au titre de l'article L. 151-23° allinéa du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Bâtiments patrimoniaux pouvant être réhabilités sous conditions au titre des articles L. 151-11° ou L. 151-19° du Code de l'Urbanisme
- Courbe de niveau 780m
- Élément remarquable : "Pierre de Saussure"

Au titre de l'article L. 151-19° :  
secteurs de caractère historique (centre village) ou à dominante architecturale spécifique (type chalet au dessus de la courbe de niveau 780) dans lesquels les toitures bioclimatiques de type terrasses sont interdites. Cette règle ne s'applique pas aux bâtiments d'activité agricole, aux bâtiments publics et aux zones Ub2/Ub2a, 1AU et 2AU inscrites dans ces périmètres.  
Cette disposition s'applique aux constructions repérées patrimoniales sur l'ensemble du territoire communal.

Accès voirie/stationnement obligatoire à réaliser en aval du sous-secteur Ua3

Secteur où le rez de chaussée devra comprendre une part de commerces de proximité au titre de l'article L. 151-16° du Code de l'Urbanisme

PLAN N° 5a	PROCÉDURES			
	ELABORATION : approuvée le 30/07/1992	REVISIONS et REVISIONS SIMPLIFIÉES	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
ÉCHELLE 1/5000	Révision n°1	Révision n°2	Révision n°3	Révision n°4
Mise au point	Révision n°1	Révision n°2	Révision n°3	Révision n°4
CONCEPTION	FOND CADASTRAL		MISE A JOUR DU BATI	
	Diffusion R.G.D. 74		Cadastre 2007	

LEGENDE

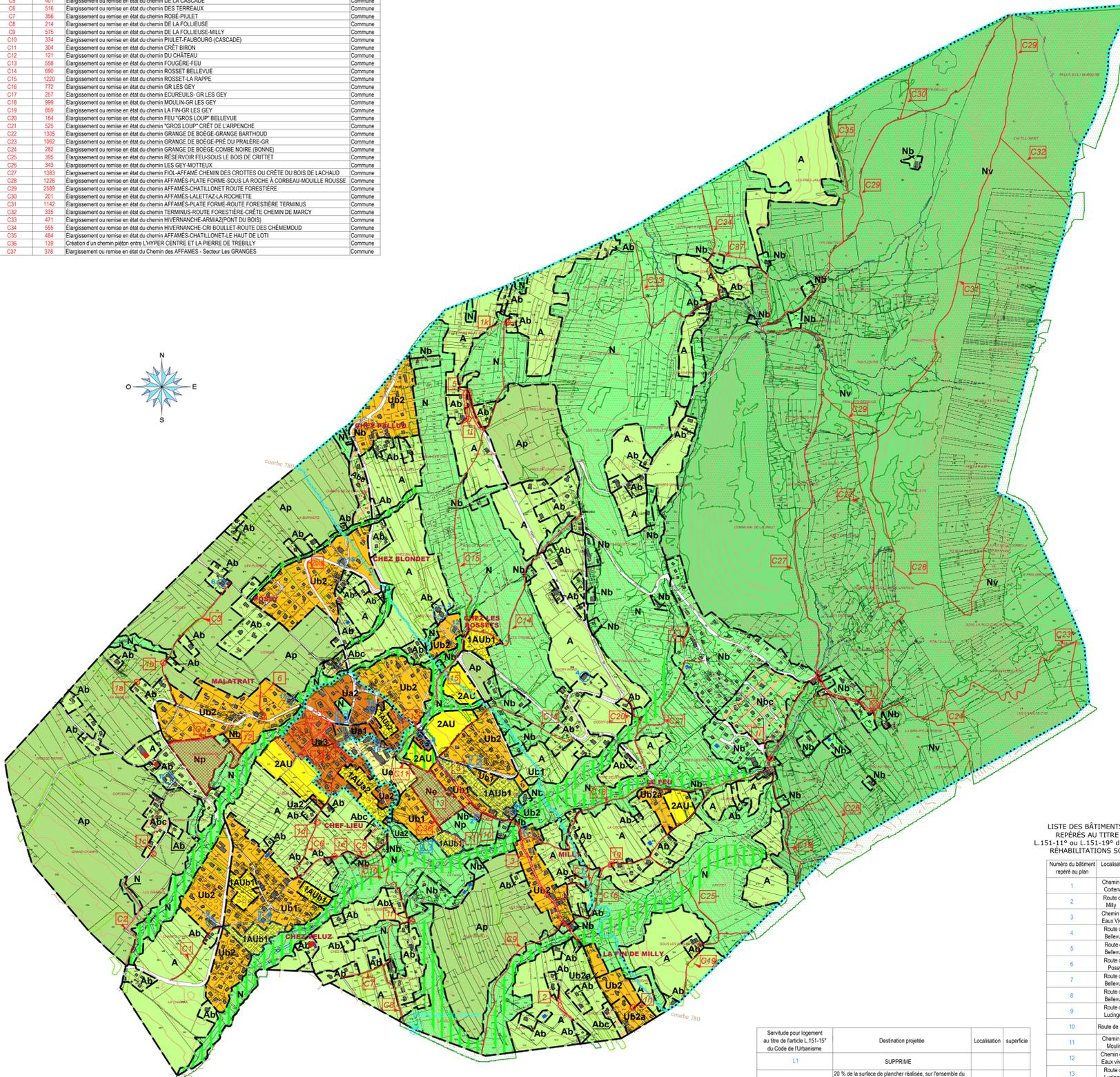
- Zones Urbaines :**
- Ua** Centre village
  - Ua1** Sous-secteur du centre village (coeur)
  - Ua2** Sous-secteur du centre village (première périphérie)
  - Ua3** Sous-secteur du centre village (coeur requilifé)
  - Ub** Secteur de confortement du centre village ou des hameaux
  - Ub1** Sous-secteur de hameau dense
  - Ub2** Sous-secteur de hameau peu dense
  - Ub2a** Sous-secteur de hameau peu dense avec assainissement individuel autorisé conformément à la carte d'aptitude des sols
  - Ue** Secteur d'accueil des équipements publics

- Zones à urbaniser :**
- 1AU(i)** Zone à urbaniser
  - 2AU** Zone à urbaniser par modification/révision du PLU

- Zones agricoles :**
- A** Zones d'activités agricoles
  - Ab** Sous-secteur agricole bâti au titre de l'article L. 151-13°
  - Abc** Sous-secteur agricole bâti à constructibilité limitée au titre de l'article L. 151-13°
  - Ap** Sous-secteur agricole à valeur paysagère
- Zones naturelles :**
- N** Zones naturelles
  - Nb** Sous-secteur naturel bâti au titre de l'article L. 151-13°
  - Nbc** Sous-secteur naturel bâti à constructibilité limitée au titre de l'article L. 151-13°
  - Ne** Sous-secteur naturel d'équipement de loisir sportif et de tourisme
  - Np** Sous-secteur naturel à valeur patrimoniale
  - Nv** Sous-secteur naturel des Voirons protégé y compris arrêté de biotope

INFRASTRUCTURES, EMPLACEMENTS RESERVES ET SERVITUDES

- Emplacement réservé pour équipement public ou voie à créer
- Numéro de l'emplacement réservé
- Servitude pour la réalisation de logements sociaux au titre de l'article L. 151-15° du Code de l'Urbanisme
- Numéro de la servitude pour logements sociaux



LISTE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX REPÉRÉS AU TITRE DES ARTICLES L. 151-11° ou L. 151-19° du Code de l'Urbanisme RÉHABILITATIONS SOUS CONDITIONS

N° du bâtiment repéré au plan	Localisation	Motif du classement
1	Chemin de Cortenz	Caractère et environnement
2	Route de Milly	Caractère, volume et environnement
3	Chemin des Eaux Vives	Volume
4	Route de Bellevue	Caractère, volume et environnement
5	Route de Bellevue	supprimé suite à la modification n°2
6	Route de Possy	Volume et caractère
7	Route de Bellevue	Volume et caractère
8	Route de Bellevue	Volume et caractère
9	Route de Lucinges	Volume et caractère
10	Route de Milly	Caractère, volume et environnement
11	Chemin du Moulin	Caractère, volume et environnement
12	Chemin des Eaux Vives	Caractère, volume et environnement
13	Route de Lucinges	Caractère, volume et environnement
14	Chemin du Château « le Château »	Caractère, volume et environnement
15	Route d'Armaz	Volume
16	Place de l'Église	Volume et caractère

Servitude pour logement au titre de l'article L. 151-15° du Code de l'Urbanisme	Destination projetée	Localisation	superficie
L1	SUPPRIMER	La Fougère	19 698 m <sup>2</sup>
L2	20 % de la surface de plancher réalisée, sur l'ensemble du secteur, doit être affectée à des logements de type PLUS et/ou PLAI. Il est précisé que cette règle s'applique pour chaque tranche d'opération réalisée sur la zone.	Au Sud de Crève	5 812 m <sup>2</sup>
L3	20 % de la surface de plancher réalisée, sur l'ensemble du secteur, doit être affectée à des logements de type PLUS et/ou PLAI.	Chez Valuz	10 637 m <sup>2</sup>
L4	4 logements sociaux à réaliser sur l'ensemble du secteur	Chef-lieu	1 963 m <sup>2</sup>